

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Secrétaire : Germaine de BENGY

Ordre du jour :

- Validation du prix d'achat API
- Validation du prix facturé
- Actualisation du tarif garderie
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget 2025
- Travaux cantine (avenant CAZIN)
- Fournisseur d'énergie
- Questions diverses

- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Olivier de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN, Angélique HUET, Dominique PERRAGUIN, Denis PEAUDECERF, Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRETCH, Françoise JACQUET, Jean-Baptiste QUINDROIT
- **Absents** :
- **Absents avec pouvoirs** : Pascal RENARD pouvoir à Ludovic MAHÉ
Marie CALURAUD pouvoir à Angélique HUET
Chrystél GOND pouvoir à Claudine CHEMIERE
Régis MENNESSIER pouvoir à Régis VAULLERIN

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour

- Indemnités d'élections

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 novembre 2024

Monsieur le Maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Actualisation du prix fournisseur « API Restauration »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le réajustement des tarifs proposés par API, applicable au 1^{er} janvier 2025 :

Pourcentage d'augmentation : 2,75 %.

Prestation	Ancien tarif		Nouveau tarif		
	HT	TTC	HT	Taux TVA	TTC
Repas scolaire	4,079 €	4,303 €	4,191 €	5,5 %	4,422 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les nouveaux tarifs proposés par API au 1^{er} janvier 2025.

➤ **Repas cantine :** tarif facturé aux familles

Au regard de la proposition du fournisseur en restauration scolaire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 17 voix pour et 1 abstention,

- de passer le prix du repas scolaire facturé aux familles à **4,60 €** au **1^{er} janvier 2025**.

Madame Marie CALURAUD n'a pas pris part au vote, ayant elle-même des enfants inscrits dans les écoles.

Il est également décidé avec 16 voix pour et 2 abstentions :

- de facturer une heure de garderie aux parents qui fournissent le repas des enfants, suite à des intolérances alimentaires ou allergie, étant donné qu'ils sont sous la surveillance du personnel périscolaire.

➤ **Garderie tarif facturé aux familles**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement le tarif est de 1,80 € l'heure, goûter compris.

Après en avoir délibéré, il est décidé avec 17 voix pour et 1 abstention :

- de passer le prix de l'heure de garderie facturé aux familles à **1,90 €** au **1^{er} janvier 2025**.

Madame Marie CALURAUD n'a pas pris part au vote, ayant elle-même des enfants inscrits dans les écoles.

➤ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de cette dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu le budget primitif 2024,

Autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2025, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, ainsi répartis :

BUDGET	Chapitre	Crédits ouverts 2024	Montant autorisé avant BP 2025 au titre du quart des crédits
20600	20	58 000.00	14 500.00
	204	51 769.00	12 942.25
	21	220 801.00	55 200.25
	23	524 500,00	131 125,00

➤ **Travaux cantine (avenant CAZIN)**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé que 3 évacuations au sol ont été oubliées, il est donc nécessaire de les intégrer au marché sur le lot n°6.

La société CAZIN a transmis un avenant d'un montant de 765,11 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n° 1 sur le Lot n°6

➤ **Fournisseur d'énergie**

Après consultation par Approlys, le choix du prochain fournisseur d'électricité (bâtiments et éclairage public) s'est porté sur la société Octopus Energy.

➤ **Indemnités d'élections**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du remboursement des frais octroyés à la commune, concernant les élections européennes et législatives de juin et juillet dernier. Le montant s'élève à **650,08 €**.

Il propose d'indemniser les agents en fonction de leur temps de présence, comme suit :

Monsieur Bruno FAIST, garde champêtre et agent de maîtrise : la somme de **216,70 €**

Madame Maryline VERRION, secrétaire de mairie : la somme de **216,70 €**

Madame Albertina HEUGUEBART, adjointe administrative : la somme de **144,48 €**

Madame Dominique MARTINEZ, adjointe administrative : la somme de **72,20 €**

Après avoir échangé, Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

➤ **Questions diverses**

Lors des travaux du futur bâtiment cantine-garderie, il a été découvert de l'amiante dans certains plafonds. Celle-ci n'ayant pas été diagnostiquée au départ, la destruction sera prise en charge par l'entreprise.

A l'étage, après avoir retiré le coffrage, la ferme centrale s'est avérée vermoulue. On a donc décidé de traiter l'ensemble de la charpente pour éviter tout risque d'une éventuelle future contamination.

La société CITEOS mandatée par SDE 18, chargée de remplacer les ampoules énergivores par des leds basse consommation a pris du retard. Seulement 68 lampes ont été changées à ce jour, 75 autres doivent l'être en 2025 et une troisième série par la suite.

Pour les besoins de financement sur certains chapitres, la fongibilité nous permettant de faire des virements de crédits, la décision n° 2024-001 a été prise.

Claudine Chemière adjointe, rappelle que la distribution du colis de fin d'année pour les aînés de notre commune sera faite le samedi 14 décembre. Rendez-vous à 9 h à la salle du conseil.

Monsieur le Maire indique que la participation de conseillers aux vœux des différentes communes est souhaitable et demande que l'on s'inscrive au plus tard le 20 décembre sur le tableau envoyé par mail.

Claudine Chemière adjointe, donne le chiffre provisoire des gains du téléthon du 30 novembre. Celui-ci se monte pour l'instant à 2 146 € mais des dons sont en attente, à savoir Vasselay, le foot,

Jumalia, Saint'Eloysirs...

Avec une trentaine de vététistes, une cinquantaine de marcheurs et plus de cinquante enfants aux animations de la bibliothèque, la participation a été appréciée.

La commission finances aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 18 h ; le conseil municipal de mars sera repoussé au jeudi 20 mars 2025.

Ludovic Mahé adjoint, tient à remercier chaleureusement les équipes du tennis et du foot pour le grand nettoyage et le rangement qui ont été faits à la salle des sports (associations) et aux vestiaires.

Le prochain conseil municipal est fixé au **jeudi 9 janvier 2025**.

La séance est levée à 21 h.

La secrétaire

Germaine de BENGY

Le Maire,

Gilles BENOIT



Les membres